

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 30 octobre 2017*

Nombre de Conseillers  
En exercice : 14  
De présents : 11  
De votants : 12

Date de convocation  
24 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente-octobre à dix heures

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine,  
COURTOIS Martine, FONTANEL Didier, LAVEISSIERE Jérôme, LASSALE Frédéric  
LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MAS Maurice,

Absents excusés : Mr Malbert Sylvain qui a donné procuration à Carcanague Renée  
Mr Coudon Robert

Absent: Mr Carrier Bertrand

Secrétaire de séance : LAVEISSIERE Jérôme

Ordre du jour

- 1) Compte rendu des travaux de l'église du Prat
- 2) Instruction des dossiers d'urbanisme
- 3) Acquisition d'un véhicule électrique
- 4) Personnel communal
- 5) Questions diverses

## **I/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX REALISES A L'EGLISE DU PRAT**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de l'église du Prat avancent normalement. Le crépi est quasiment terminé. Le mur de la cour a été sablé ainsi que celui du jardin bordant la route. Le dallage de l'entrée est en cours permettant ainsi de se mettre en conformité avec les normes « accès handicapé »

Il précise que la porte d'entrée aurait besoin d'être refaite. Il propose de prévoir au budget 2018 une subvention en faveur du comité paroissial pour réaliser cette réparation.

Il signale également que les travaux d'électricité prévus par le syndicat d'électrification ont pris du retard mais ils doivent impérativement être réalisés en 2018.

## **II/ INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme et que ce PLU doit être intégré au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Dorénavant les dossiers de demande de permis de construire seront instruits par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) au titre d'une convention signée entre la CABA et la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne à compter du 01/01/2018. Les permis de construire seront toujours signés par le Maire.

Une formation pour les secrétaires est à prévoir. Le coût de l'adhésion au service ADS unifié est de 2046 €. Dans le cadre de cette réorganisation l'intervention d'un agent de l'Etat pour la délivrance du certificat de conformité est prévue.

Il informe le conseil que des aides spécifiques pour la rénovation des maisons des bourgs ruraux sont envisagées.

Le conseil, après avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité, pour intégrer cette convention avec la CABA.

## **III/ ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES :**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne a obtenu une enveloppe spécifique dans le cadre du TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) pour financer l'acquisition de véhicules électriques pour une vingtaine de communes. La commune de Cassaniouze, compte tenu des aides attractives proposées, s'est portée candidate pour une telle acquisition. Il remet aux membres du conseil un tableau comparatif faisant ressortir le coût d'un KANGOO (RENAULT) d'un PARTNER (PEUGEOT) et d'un BERLINGO (CITROEN).

Une discussion s'engage sur le choix de ce véhicule. Le conseil porte sa préférence sur un PARTNER. Monsieur le Maire et Mr Boulanger prendront contact avec la concession PEUGEOT pour traiter cet achat.

## **IV/ PERSONNEL COMMUNAL :**

Monsieur le Maire informe le conseil que les formalités nécessaires au licenciement ou à l'abaissement des horaires de Monsieur Debladis ont été engagées et les raisons lui ont été exposées.

Elles sont de deux ordres :

- a) Financières en raison de la baisse des dotations de l'Etat
- b) De l'existence de la convention avec la commune de Vieillevie

Monsieur Debladis avait un contrat aidé qui a pris fin le 31 mai 2017 et qui est suivi d'un CDI établi par Pôle Emploi.

Comme un CDI (droit privé) ne peut pas s'appliquer à la Fonction Publique Territoriale, un poste de contractuel (droit public) de 14 heures hebdomadaire pour une durée de 6 mois renouvelable sera proposé à l'intéressé. En cas de refus une rupture conventionnelle sera faite.

Le conseil a donné son accord.

## V/ QUESTIONS DIVERSES :

### a) Visite de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aurillac :

Lors de la visite du Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal, monsieur le Maire a exposé le problème de l'effacement du plan d'eau, les conséquences d'un tel réaménagement du site et du coût financier pris en charge par l'Agence de l'Eau, mais aussi les dernières positions de l'aménagement du site ne satisfait pas l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Sous-Préfet a fait part des contraintes de la nouvelle loi sur l'eau, le GEMAPI, le SAGE etc ...

En fin de réunion il s'est rendu sur le site avec monsieur le Maire pour se rendre compte de notre exposé et les craintes des élus sur ce sujet.

Après la visite, ce dernier a trouvé particulièrement dommageable son effacement et demande de revoir son positionnement auprès des services de la DDT.

Monsieur le Maire l'informe également que lors du congrès des élus de la Montagne, il a interpellé Mr Launay représentant de l'Etat sur les sujets de la compétence des milieux aquatiques et de l'eau.

### b) Estimation du camping :

Monsieur le maire rappelle qu'il a sollicité depuis aout 2016 à plusieurs reprises le service des Domaines pour donner une estimation du camping, le service des Domaines n'ayant pu nous fournir une estimation en raison de manque du personnel et de la fermeture du service dans le Cantal. Il s'est donc dirigé vers un notaire qui a bien voulu mandater l'un de ses experts immobilier. Une première fourchette de prix de l'ordre de 80.000 à 100.000 euros a été citée. Le rapport définitif est attendu.

### c) Participation des constructeurs au raccordement à l'eau potable :

Monsieur le maire signale que dans le cadre des participations demandées à certains constructeurs pour adduction d'eau il y a lieu de facturer :

1000,00 € au GAEC de Combecroze  
1000.00 € à Mr Sol Sylvain  
2290,89 € aux époux Letellier

Il est également convenu de facturer à la société POLYGONE la somme de 3500 € montant de la participation de cette société à la clôture des pavillons.

### d) Ronde de la Châtaigneraie :

Un point sur le dispositif nécessaire à la réception de la ronde de la Châtaigneraie le 18 Novembre prochain est fait.

### e) Sécurité Routière :

Monsieur Lissorgues informe le conseil que Monsieur Jean Teulières a attiré son attention plusieurs fois sur la dangerosité de son accès à la route départementale 601 et qu'il souhaiterait une limitation de vitesse plus réduite pour les véhicules.

Monsieur le maire sollicitera le Conseil Départemental pour étudier l'éventualité d'une solution.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 13 Heures 00.

LE MAIRE

LES MEMBRES

LE SECRETAIRE